

Règlement de la « Boutique Privilèges Charles Christ »

ARTICLE 1 :

La S.A.S Christ dont le siège social est situé à 65, Rue de Paris 72160 Connerré, organise sur une période illimitée une opération intitulée « Boutique Privilèges Charles Christ».

La société se réserve le droit de mettre fin à la boutique 6 mois après avoir prévenu le consommateur via le site internet.

Le but de cette opération est de proposer aux consommateurs, grâce aux points collectés sur les produits Charles Christ de la gamme « Moments Bistrot », des objets moyennant une participation financière.

L'opération « Boutique Privilèges Charles Christ» est accessible à toutes personnes physiques majeures et domiciliées en France Métropolitaine (Corse comprise).

La S.A.S Christ acceptera plusieurs demandes par foyer (même nom, même adresse).

Cette opération est annoncée sur les produits de la gamme « Moments Bistrot » ainsi que sur le site www.charles-christ.fr/boutique

ARTICLE 2 :

Pour participer le consommateur devra :

- Découper les points situés sur les étiquettes des produits de la gamme « Moments Bistrot ».
- Indiquer obligatoirement et lisiblement sur papier libre, son nom, prénom, adresse complète, adresse électronique et numéro de téléphone.
- Ou télécharger le bon de commande sur le site internet www.charles-christ.fr/boutique ou en faire la demande par courrier (accompagné d'un timbre au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : Charles Christ, Boutique Privilèges, 65 rue de Paris, 72160 Connerré. Aucune demande de remboursement de frais d'envoi ne sera prise en compte.
- Joindre les points et la participation financière correspondant au barème cité dans l'article 4.
- La participation financière devra être établie obligatoirement sous forme de chèque à l'ordre de « SAS Christ »
- Envoyer le tout suffisamment affranchi à : Charles Christ, Boutique Privilèges, 65 rue de Paris, 72160 Connerré. Aucune demande de remboursement de frais d'envoi ne sera prise en compte.

Les participants recevront l'objet choisi sous 6 à 8 semaines par voie postale, à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation. En outre le participant est donc responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiqué.

Tout envoi de points non suffisamment affranchi ne pourra pas être pris en compte.

Si le nombre de points ou le montant du chèque ne correspond pas à la somme requise pour le cadeau choisi la société Christ ne pourra pas prendre en compte la demande.

ARTICLE 3 :

Les produits porteurs de l'offre et les points attribués par produits sont :

Le p'tit pickles, 22,8cl	1 point
Le p'tit Cornichon « Extra-fin », 37cl	1 point
Cocktail méditerranéen, 22,8cl	1 point
Le p'tit piment vert, 22,8cl	1 point
Le p'tit piment rouge, 22,8cl	1 point
La p'tite câpre, 22,8cl	1 point
Cassoulet, 55cl	1 point
Choucroute spéciale brasserie, 85cl	1 point
Choucroute garnie, 55cl	1 point

Cassoulet, 85cl	2 points
Le p'tit Cornichon « Extra-fin », 72cl	2 points
Le Malossol, 85cl	2 points
Choucroute garnie cuisinée au riesling, 85cl	2 points
Cornichons aigres-doux, 106 cl	2 points

Choucroute Royale cuisinée au Riesling, 85cl	3 points
Cassoulet au confit de canard, 85cl	3 points
Petit Salé aux lentilles et ses petits légumes, 85cl	3 points
Coq au vin cuisiné au Cognac, 85cl	3 points
Potée aux 5 légumes, 85cl	3 points
Pot au feu, 85cl	3 points
Cornichons très fins, 170cl	3 points

ARTICLE 4 :

Les objets de la boutique sont visibles sur le site www.charles-christ.fr/boutique . Les modalités d'obtention sont :

	Points	Participation financière	Prix sans point
Pin's Collector	3	-	2€
Puzzle de réflexion	5	-	4€
Mini radio FM	6	-	6€
Couteau Laguiole	13	-	15€
Set à vin	29	-	30€
Mallette de 150 jeux	37	2,00€	40€

Panier Garni	56	2,00€	38€
Yaourtière	78	4,00€	70€
Smartbox	82	10€	80€

Les photos des dotations visibles sur le site www.charles-christ.fr/boutique ne sont pas contractuelles.

ARTICLE 5 :

- Toutes demandes illisibles, incomplètes et dont les points ne correspondent pas à l'opération « Boutique Privilèges Charles Christ » ne seront pas prises en compte par la société. Les points ne seront pas retournés aux consommateurs.
- Les points photocopiés, incomplets ou altérés ne seront pas acceptés.
- Si le nombre de points envoyés est supérieur au nombre de points nécessaire à l'article, les points en trop ne pourront être retournés.
- La société ne pourra être tenue responsable de la non réception du courrier que ce soit pour la demande ou l'envoi de l'objet.
- En cas de force majeure ou de rupture de stock d'un ou plusieurs objets, Charles Christ se réserve le droit de proposer un cadeau équivalent à celui demandé ou de restituer les points ainsi que la participation financière (au choix du consommateur).
- Le participant dispose, selon l'article L121-20 du code de la consommation, d'un délai de 7 jours francs à compter de la livraison de sa commande pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge du consommateur.

ARTICLE 6 :

En indiquant son adresse électronique le participant donne son accord pour recevoir des informations de la part de Charles Christ.

Les données recueillies dans le cadre de l'opération « Boutique Privilèges Charles Christ » sont utilisées uniquement par la société. Nous nous engageons à ne pas vendre ou louer les informations personnelles à des tiers.

Conformément à la loi informatique et liberté le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant en écrivant à l'adresse de l'opération « Boutique Privilèges Charles Christ, 65 rue de Paris, 72160 Connerré ».

ARTICLE 7 :

La boutique étant à durée illimitée, le dit règlement pourra être modifié à tout moment par la société Charles Christ et notamment l'article 4. En contre partie les consommateurs seront informés au préalable sur le site Internet de l'entreprise à l'adresse suivante : www.charles-christ.fr/boutique